

-.M.T.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Astrida , le 16 juillet 1956.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

(1) N° 2850 /Just.-

ASTRIDA



Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Aff.: WAPUKULU François.-

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

K I G A L I .-

Monsieur le Substitut,

Suite à votre lettre n°8390/D.4/VdH. du 7 juillet 1956, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé WAPUKULU demandait par sa lettre la révision du jugement du Tribunal de Police.

Il s'agit du jugement 204/Str. du 18/6/1956 lequel vous a été expédié avec les jugements du mois de juin 1956 par ma lettre n°2709/Just du 9/7/1956.-

Vous trouverez dans le dossier une correspondance que j'ai eu avec Monsieur l'Administrateur Territorial de Ngozi concernant le permis de conduire de WAPUKULU.

La décision du retrait de permis de conduire de WAPUKULU doit encore être prise par Monsieur l'Administrateur de Territoire.

A toutes fins utiles je vous signale que le jour avant sa condamnation, WAPUKULU a signalé à son employeur que son permis de conduire (duplicata du permis retiré par l'Administrateur Territorial de Ngozi) avait été volé.

Je présume qu'il essaie de nouveau a avoir un permis en main malgré le retrait qui doit encore être envoyé.

WAPUKULU également adresse une plainte à Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Ruanda-Urundi, dans le même style que sa lettre vous adressée, que je vous retourne en annexe. Je voudrais bien avoir le dossier judiciaire en retour afin de pouvoir répondre correctement à Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Ruanda-Urundi.-

Le Juge de Police, A. STRIJBOS,

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

R. P.
PARQUEI DU RUANDA
KIGALI

Objet:
Aff. Mapukulu François.

12.7.56
3246 fact.

P.

N° 8390 /D.4/VDH. Transmis à Monsieur
le Gardien de Prison d'Astrida la
plainte ci-jointe, le nommé Mapukulu
n'avant pas transmis cette lettre sous
son couvert.
Prière aussi de demander au plaignant
s'il demande par sa lettre la révision de
son jugement.
Préciser de quelle affaire il s'agit.

Kigali, le 7 juillet 1956.
LE SUBSTITUT DU PROCUREUR EN CHIEF
B. VAN DER GLEN EN,

S-L